

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2021 A 18 HEURES 30**

Etaients présents : Mesdames POTEZ et PADE
Messieurs DELASSUS, PIETERS, REGNIER, KRACZKOWSKI,
DUMEIGE, GREVIN et VERMERSCH

Etait absent : Monsieur BEAURAIN

Etait absente excusée : Madame CARON ayant donné pouvoir à Monsieur KRACZKOWSKI

Secrétaire de séance : Madame POTEZ

Monsieur DELASSUS ouvre la séance.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 Avril 2021

Le procès-verbal de la réunion du 23 Avril 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Délibération sur devis pour l'achat d'un photocopieur

Monsieur DELASSUS présente les devis concernant l'achat d'un photocopieur.

Après en avoir délibéré le Conseil retient le devis de la Société KONICA MINOLTA pour un montant H.T. de 3 900 Euros.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

3) Délibération sur devis pour la fourniture et la pose de hublots led sur le trottoir de l'entrée principale de l'église

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les devis concernant la fourniture et la pose de hublots led sur le trottoir de l'entrée principale de l'église.

Après en avoir délibéré le Conseil retient le devis de l'EURL POIREL pour un montant H.T. de 2 054,20 Euros soit 2 465,04 Euros TTC.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

4) Délibération sur devis pour le remplacement du poteau incendie situé au 12 Rue du 11 Novembre

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le devis de la Société S.P.E.E. pour le remplacement du poteau incendie situé au 12 Rue du 11 Novembre.

Après en avoir délibéré le Conseil retient ledit devis pour un montant H.T. de 3 982,95 Euros soit 4 779,54 Euros TTC.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

5) Délibération sur devis pour la mise aux normes de la signalétique de l'ensemble des bouches et poteaux incendie de la commune

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le devis de la Société S.P.E.E. pour la mise aux normes de la signalétique de l'ensemble des bouches et poteaux incendie de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil retient ledit devis pour un montant H.T. de 1 749,50 Euros soit 2 099,40 Euros TTC.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

6) Délibération concernant l'annulation de la délibération prise le 4 Décembre 2020 concernant le devis pour la construction d'un atelier municipal

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'une délibération a été prise le 4 Décembre 2020 concernant le devis pour la construction d'un atelier municipal.

Le projet de construction de l'atelier municipal ayant été modifié au niveau de la surface, 91 m2 au lieu de 119 m2, après en avoir délibéré le Conseil annule la délibération prise le 4 Décembre 2020.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

7) Délibération sur devis pour la construction d'un atelier municipal

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux de construction d'un atelier municipal ainsi que les devis reçus pour ledit projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le projet et retient la Société OPEIC BATIMENTS en tant que maître d'œuvre et son devis pour un montant H.T. de 50 830 Euros soit 60 996 Euros TTC.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

8) Délibération concernant l'annulation de la délibération prise le 4 Décembre 2020 concernant la demande de subvention au titre de la DETR et de la Politique Territoriale pour le projet de construction d'un atelier municipal

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'une délibération a été prise le 4 Décembre 2020 concernant la demande de subvention au titre de la DETR et de la Politique Territoriale pour le projet de construction d'un atelier municipal

Le projet de construction de l'atelier municipal et le devis s'y rapportant ayant été modifiés, après en avoir délibéré, le Conseil annule la délibération prise le 4 Décembre 2020.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

9) Délibération concernant demande de subvention au titre de la Politique Territoriale pour le projet de construction d'un atelier municipal

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux de construction d'un atelier municipal pour un montant de travaux estimé à 50 830 Euros H.T. soit 60 996 Euros TTC (prix incluant la Maîtrise d'œuvre de 5 500 Euros HT soit 6 600 Euros TTC) correspondant au devis présenté par la Société OPEIC BATIMENTS.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- adopte le projet qui lui est présenté,
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Politique Territoriale et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Politique Territoriale :	3 000,00 Euros
- Part revenant au maître d'ouvrage :	
. Fonds propre :	47 830,00 Euros
+ TVA :	10 166,00 Euros
- autorise Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention relative au projet et l'autorise à signer tous documents relatifs au bon déroulement de ce dossier.

Monsieur le Maire atteste le non-commencement des opérations et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier soit déclaré et réputé complet.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

10) Informations et questions diverses

- Monsieur KRACZKOWSKI :

. remercie les conseillers qui ont suivi le dossier « sécurité incendie » ce qui va permettre de démarrer la mise aux normes de la sécurité incendie du village,

. informe les administrés qu'une boîte à idées est ouverte sur l'application IntraMuros.

- Monsieur DELASSUS informe le Conseil de l'obtention d'une subvention de la Région d'un montant de 1 179 Euros pour la plantation d'arbres concernant le projet lancé dans le cadre du plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France ».

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close.